

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 04 juin 2007 portant création du D.U PROTHESE FACIALE APPLIQUEE, modifié par les arrêtés du 09 mai 2011, du 08 juin 2015 et du 04 juillet 2016,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017-2018, un jury d'examen pour le D.U PROTHESE FACIALE APPLIQUEE.

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur GOUDOT Patrick (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

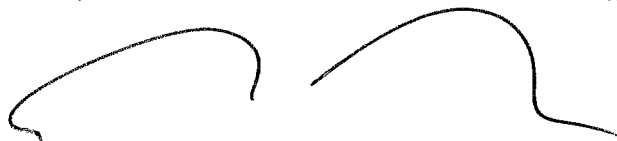
Professeur BERTOLUS Chloé (PU-PH)
Docteur BONNEFOY Christophe (Chirurgien-Dentiste)
Docteur CHAINE André (PH)
Docteur SABIN Pierre (Chirurgien-Dentiste)
Monsieur POULAIN Gérard (Prothésiste retraité)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 11 juin 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU